



TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX
ANNEE 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,,

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public précisant que « les prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre de la restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant au service et y compris lorsqu'une modulation est appliquée »,

Vu la délibération du 25 juin 2009 portant sur la refonte du barème des tranches des quotients familiaux qui permet de fixer les tarifs de la ludothèque,

Vu la délibération du 19 octobre 2017 instituant le calcul de taux d'effort pour les tarifs des prestations scolaires et périscolaires calculés sur le quotient familial, et fixant les révisions des tarifs municipaux pour l'année 2018,

Vu la délibération du 31 mai 2018 instituant le calcul de taux d'effort pour les tarifs du conservatoire calculés sur le quotient familial,

Considérant qu'il est proposé d'appliquer une augmentation selon l'évolution sur douze mois (d'août à juillet) de l'indice le plus approprié à la prestation proposée ,

Considérant que le pourcentage d'augmentation de cet indice sera appliqué soit au taux d'effort, pour les tarifs calculés à partir d'un taux d'effort, soit sur les valeurs des tarifs de l'année dernière (quand cela ne dépend pas d'un taux d'effort),

Vu la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

Vu l'avis de la commission services à la population du 20 novembre 2018,

Vu le rapport de Monsieur Victor DA SILVA,

Le Conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

RESULTATS Vote,

APPROUVE l'actualisation des tarifs municipaux pour l'année 2019 comme suit :

Administration Générale

Livre « Villebon sur Yvette, notre histoire »	Simple : 13,50 €	Numéroté : 17,50 €	
Photocopies	A4 : 0,20 €	A3 : 0,40 €	Couleur : 1,30 €
DVD « Contes et Légendes de Villebon sur Yvette »	5,25 €		
Photographie numérique (format.jpg) issue de la photothèque de la Ville	1,00 €		
Location Salle des Foulons *	A l'heure : 26 €	A la journée : 155 €	
Caution location Salle des Foulons	50 €		

** Le principe de gratuité pour les associations villebonnaises est maintenu. Concernant les demandes des syndicats de copropriété, trois gratuités par année sont accordées. Pour les sociétés, le tarif horaire ou journalier sera appliqué.*



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018
N°DEL 2018-11-110

Redevances de droits de stationnement et d'occupation :

Permis de stationnement pour les prestations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'échafaudage ou de palissade sur le domaine public au droit de la propriété, pour ravalement de façade (durée maximum de 15 jours à renouveler) • Installation d'échafaudage ou de palissade sur le domaine public au droit de la propriété, pour la réfection d'une toiture (durée maximum de 15 jours à renouveler) • Pose de benne à gravats sur le trottoir et/ou sur la chaussée (durée maximum de 5 jours à renouveler) • Dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable...) (durée maximum de 5 jours à renouveler) 	Tarif unique par prestation 20,10 €
Permis de végétaliser	Gratuit
Redevance d'occupation marché communal	2,30 € le mètre linéaire

CULTURE

CENTRE CULTUREL JACQUES BREL SPECTACLES (à compter de la saison 2019-2020)		
Grands spectacles	Plein tarif	29,00 €
	Tarif réduit	19,00 €
Petits spectacles	Plein tarif	19,00 €
	Tarif réduit	10,00 €

Dans certains cas, un tarif unique est appliqué : 10,00 €

CINEMA SPECTACLES (à compter de la saison 2019-2020)	
Tarif normal	6,00 €
Tarif réduit	3,00 €

LOCATION SALLE JACQUES BREL		
Location supérieure à 4 H	Du lundi au jeudi	2 050 €
	Du vendredi au dimanche	2 500 €
Location inférieure à 4 H	Du lundi au jeudi	1 050 €
	Du vendredi au dimanche	1 260 €
Personnel supplémentaire	Taux horaire	40 €
Location du hall d'entrée	Redevance journalière	120 €
Caution	300 €	



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018
N°DEL 2018-11-110

MEDIATHEQUE			
Livres et périodiques, CD, DVD :	Villebonnais, salariés sur Villebon et résidents CPS : GRATUIT	Adulte Extra-Muros CPS : 29,50€ Jeune Extra-Muros CPS : 10 €	
Photocopies	A4 : 0,20 €	A3 : 0,40 €	Couleur : 1,30 €

Remplacement de cartes à la médiathèque	
Jeunes	3,00 €
Adultes	5,00 €

SPORTS

A) Adhésion annuelle Ecole Municipale des Sports

Adhésion à partir de novembre pour la période scolaire de 2018-2019 : montant forfaitaire annuel pour une séance d'1h30 le mercredi : 40 €

Adhésion à partir de septembre pour la période scolaire 2019-2020 sur la base d'un taux d'effort en fonction du quotient :

	Tarif plancher Quotient 250	Taux d'effort	Tarif plafond Quotient 1550	Extra Muros
Ecole Municipale des Sports 2019-2020	10 €	0,0400	62 €	83 €

B) Redevances des installations sportives

Terrain honneur de football + 2 vestiaires (l'heure)	128 €
Terrain synthétique de football + 2 vestiaires (l'heure)	80 €
Mur d'escalade + 2 vestiaires (l'heure)	60 €
Gymnase + 2 vestiaires (l'heure)	60 €
Salle spécifique + 2 vestiaires (l'heure)	60 €
Petit terrain en schiste + 2 vestiaires (l'heure)	40 €
Foyer des sportifs (l'heure)	30 €
Salle de réunion (l'heure)	20 €
Forfait annuel terrain synthétique (2 h hebdomadaires)	1 210 €
2 vestiaires supplémentaires (l'heure)	20 €
Supplément pour éclairage public (l'heure)	20 €
Ticket mini-golf (la partie)	4 €
Tennis 1 court/heure	20 €

1 gratuité par association sportive Villebonnaise pour l'organisation d'une manifestation au profit d'un tiers (comité, ligue...) puis pour les suivantes (exprimé en pourcentage du prix public) :

Seconde demande	50%
Troisième demande	75%
Au-delà	100%



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018
N°DEL 2018-11-110

C) Chalet de Villiers location 24 heures

Particuliers Villebonnais	425 €
Personnel communal (Vendredi, Samedi, Dimanche & jours fériés)	240 €
Personnel communal (Mardi, Mercredi, Jeudi)	200 €
Entreprise Villebonnaise	730 €
Caution (Dégâts, annulation)	370 €
Caution (Remise en propreté)	165 €



COMMUNICATION

A) Tarifs des insertions publicitaires dans le magazine municipal « Vivre à Villebon »

REFERENCE	FORMATS MODIFIÉS	TARIF T.T.C.
Module 1	L 90,5 mm x H 37,5 mm	97 €
Module 2	L 90,5 mm x H 80 mm	195 €
Module 3	L 187 mm x H 120 mm	490 €
3ème de couverture	L 210 mm x H 270 mm	1 341 €
4ème de couverture	L 210 mm x H 270 mm	1 402 €
Modification ultérieure		50 €

Pour les annonceurs s'engageant sur 4 insertions durant l'année civile, une remise de 8% sera appliquée sur la quatrième insertion.

Ces tarifs comprennent la création de la première maquette. Tout contrat retourné en Mairie de Villebon-sur-Yvette, dûment revêtu de la signature de l'annonceur devra être honoré jusqu'à son terme. Toute annulation sera considérée comme une rupture de contrat et donnera lieu à facturation jusqu'au terme de celui-ci.

B) Tarifs des insertions publicitaires dans le guide municipal

REFERENCE	FORMATS	IMPRESSION EN QUADRI	TARIF T.T.C.
GA	5,8 cm x 12,5 cm - 1/3 de page	4 couleurs	239 €
GB	9 cm x 12,5 cm - 1/2 de page	4 couleurs	366 €
GC	18,35 cm x 12,5 cm - 1 page	4 couleurs	506 €
GD	21x15 cm 2 ^{ième} ou 3 ^{ième} de couverture	4 couleurs	926 €
GE	21x15 cm 4ème de couverture	4 couleurs	1 121 €

Ces tarifs comprennent la création de la maquette.

Tout contrat retourné en Mairie de Villebon-sur-Yvette, dûment revêtu de la signature de l'annonceur devra être honoré. Toute annulation sera considérée comme une rupture de contrat et donnera lieu à facturation.



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018
N°DEL 2018-11-110

Ludothèque		
QF	TARIFS Adhésion semestrielle de date à date	TARIFS Adhésion annuelle de date à date
Z	C.C.A.S	C.C.A.S
A	9,25 €	13,90 €
B	11,55 €	17,35 €
C	13,85 €	20,80 €
D	16,15 €	24,20 €
E	18,40 €	27,65 €
F	20,80 €	31,20 €
G	23,10 €	34,60 €
H	25,35 €	38,05 €
I	27,75 €	41,60 €
J	30,05 €	45,15 €
K	32,35 €	48,55 €
L	34,60 €	51,95 €
M	36,90 €	55,40 €
N	39,25 €	58,85 €
X	46,20 €	69,35 €

L'adhésion annuelle ou semestrielle couvre toute la famille. Les prêts et emprunts sont gratuits. Pendant les vacances scolaires une adhésion à la semaine est possible sans prêt de jeux au tarif unique de 4,00 € la semaine.

Pour les organismes ou associations :

Par semestre	114,00 €
Pour l'année scolaire (septembre à juin)	190,00 €



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018
N°DEL 2018-11-110

TARIFS MUNICIPAUX AVEC TAUX EFFORT

Petite Enfance

Calcul selon le taux d'effort de la PSU

Ressources mensuelles plancher : défini par la CAF Ressources mensuelles Plafond pour 2019 : 5573 €

Scolaire – périscolaire

	Tarif plancher	Taux d'effort	Tarif plafond	Tarif extra-muros
Temps du midi Restauration scolaire	1,26 €	0,00464	7,19 €	7,91 €
Centre de loisirs mercredi matin avec restauration	3,13 €	0,0089	13,79 €	15,17 €
Bouge Ta Ville, Centre de Loisirs, journée complète avec restauration	3,99 €	0,01112	17,24 €	18,97 €
Bouge Ta Ville, demi-journée sans restauration	1,57 €	0,00435	6,74 €	7,41 €
Participation sorties et séjours Bouge Ta Ville	Quotient 250 x taux effort	(75 % du Coût de la prestation) / 1550	75%	100 %

Tarif Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : 1,88 €

Pour l'ensemble de ces prestations, la réservation est obligatoire. Les tarifs sont majorés de 50% en cas de non-respect des délais de réservation.

Toute réservation non annulée dans les délais, sera facturée.

Pour les enfants étant dans l'impossibilité de prendre leur repas au Centre de Loisirs ou à Bouge ta ville, le prix de la restauration sera déduit du tarif de la prestation.

Le Centre de Loisirs pourra exceptionnellement organiser des animations (veillées, nuitées et petit déjeuner) dans l'enceinte du Centre de Loisirs du Bois des Gelles ou du Centre Sportif Saint Exupéry. Cette activité sera facturée en complément de la journée du Centre de Loisirs et à hauteur de 50 % du prix de journée.

Pour le personnel communal, le prix du repas est facturé à hauteur de 2,95 €.

Pour les commensaux prenant leur repas au sein des restaurants municipaux, le prix de la restauration est facturé à hauteur du quotient 1000, soit 4,64 €.

Frais de scolarité : participations de la Commune hors convention

Elèves du 1^{er} degré	627 €
Enseignements spécialisés	1010 €

Le principe de réciprocité sera mis en place avec les communes qui acceptent de signer une convention sur la base d'un accord amiable.



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018
N°DEL 2018-11-110

Garderie à l'unité

	Montant plancher	Taux d'effort	Montant plafond	Montant pour les extra-muros
Garderie du matin	0,76 €	0,00121	1,88 €	2,07 €
Garderie du soir avec goûter	1,36 €	0,00172	2,67 €	2,93 €

Pour les garderies, la réservation est obligatoire.

Les tarifs sont majorés de 50% en cas de non-respect des délais de réservation.

Toute réservation non annulée dans les délais, sera facturée.

FORFAIT TRIMESTRIEL : Etudes dirigées et études garderie

	tarif plancher	Taux d'effort	tarif plafond	tarif extra-muros
Etudes dirigées 3 soirs fixes	34,37 €	0,073	112,83 €	124,11€
Etudes dirigées 4 soirs	45,5 €	0,086	133,20 €	146,52 €
Etudes Garderie 3 soirs fixes	55,61 €	0,0950	147,30 €	162,03 €
Etudes Garderie 4 soirs	68,75 €	0,1011	156,71 €	172,38 €

Forfait dépannage

2 périodes de 4 jours consécutifs maximum par trimestre. Pas d'application de quotient familial.

4 jours	Etudes	11,12 €	Etudes / garderie	15,17 €
8 jours	Etudes	22,24 €	Etudes / garderie	30,33 €



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018
N°DEL 2018-11-110

Conservatoire ERIK SATIE (tarifs par trimestre)

Quotient familial	< 250 €	250 €	250,01 € à 850 €	850.01 € à 1250 €	1250,01 € à 1550 €	>1550,01€	Extra-muros CPS	Extra muros hors CPS
Cours d'instrument avec formation musicale et ateliers (Cycle 1, 2 ou 3)	CCAS	28,11 €	0,1124	0,1281	0,1376	213,27 €	213,27 €	266,60 €
Eveil musical	CCAS	9,37 €	0,0375	0,0427	0,0459	71,09 €	71,09 €	88,87 €
Ateliers seuls	CCAS	9,37 €	0,0375	0,0427	0,0459	71,09 €	71,09 €	88,87 €
Formation musicale seule	CCAS	14,05 €	0,0562	0,0641	0,0688	106,64 €	106,64 €	133,30 €
Instrument supplémentaire	CCAS	14,05 €	0,0562	0,0641	0,0688	106,64 €	106,64 €	133,30 €
Parcours ados, adultes (sans formation musicale):	CCAS	14,05 €	0,0562	0,0641	0,0688	106,64 €	106,64 €	133,30 €
Parcours adapté handicap	CCAS	14,05 €	0,0562	0,0641	0,0688	106,64 €	106,64 €	133,30 €
Parcours personnalisé sous contrat	CCAS	14,05 €	0,0562	0,0641	0,0688	106,64 €	106,64 €	133,30 €
Usager participant à l'OSV ou Villebon Music Band *	CCAS	14,05 €	0,0562	0,0641	0,0688	106,64 €	106,64 €	133,30 €

* ou 50 % du tarif applicable en fonction du parcours choisi.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villebon-sur-Yvette, le **date**
Dominique FONTENAILLE
Maire de Villebon-sur-Yvette

▪Affiché du **DATE** au **DATE**